Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260706-CCAS_33_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

CCAS DE PLOUHA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 JUILLET 2026 14H00

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de PLOUHA, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Plouha sous la présidence de Madame Valérie RUMIANO, Présidente du CCAS.

Date de la convocation et de publicité : 29 JUIN 2026

Etaient présents : Mesdames RUMIANO Valérie, LE POLES Ghislaine, DISQUAY Françoise, NOCET Anne-Lise, DERRIEN Nadine, MENDES Sylvie, CHARLES Joëlle, LE BANNER Catherine, LE ROUX Nathalie, LIBERGE Roselyne, DEFOSSEZ Sylviane,

Monsieur CROISSANT Guy,

Absents excusés : Madame KERBOEUF Tiphaine donne procuration à Madame LE POLES Ghislaine, Monsieur ANTOINE Gérard, donne procuration à Madame RUMIANO Valérie, Monsieur COMPAIN Xavier donne procuration à Madame LIBERGE Roselyne,

Absents : Madame MARTEL Charline, Madame LE NOIR Claudine,

Conseillers en exercice : 17 - **Conseillers présents :** 12 - **Pouvoirs :** 3 - **Votants :** 15

Secrétaire de séance : Madame Sylvie LE JEAN

Délibération n°33/26 : CCAS – Chèques interservices (aides d'urgence)

À la suite de la Commission Permanente du CCAS du 03 juillet, Madame Guislaine LE POLES, élue en charge des affaires sociales, indique qu'il y a eu 2 bons alimentaires pour un montant total de 50€ depuis le dernier Conseil d'Administration du 29 avril 2026.
A ce jour, il reste 8 carnets de 10 tickets d'une valeur de 10€ chaque soit 800€ au total.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** pour le règlement de ces sommes

Fait et délibéré à Plouha, le 06 JUILLET 2026
Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS
Valérie RUMIANO

Vice-Présidente du C.C.A.S.
Adjointe aux Affaires Sociales

C.C.A.S EHPAD 22580 PLOUHA